



Construction d'une maison en limite

Par **diti59**, le **11/04/2011** à **09:10**

Bonjour,

Une construction à usage d'habitation est en cours à côté de la mienne. Un espace d'environ 2 cm sépare nos deux pignons. Le pignon en construction peut-il être accolé au niveau de mes tuiles ? Dans l'affirmative, le constructeur a-t-il obligation de poser, de ce fait, un solin afin d'écartier tout risque d'humidité ?

Merci pour vos réponses.

Par **fra**, le **11/04/2011** à **14:17**

Bonjour,

Normalement, la bordure de la toiture ne doit pas dépasser la limite de propriété, ou bien, il faut bénéficier d'un droit de surplomb sur le fonds voisin.

De plus, si les toitures se rejoignent, la solution que vous préconisez serait judicieuse mais votre maison risque d'être considérée comme mitoyenne par rapport à l'autre et c'est, toujours, un handicap en cas de revente.